

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2004

Délibération n°2004-35

Date de convocation: 8 novembre 2004 Nombre de délégués en exercice : 34

Présents: 18 Remplacés: 5

Absents non remplacés: 11

Votants: 23

L'an deux mil quatre, le vingt deux novembre à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS:

M. ALLEMAND – M. BEL – M. BOUILLOT – M. BUIS – M. JOUBERT –
M. MAIGRE – M. RANDOULET –
M. FOURMENT – M. MILON – M. BISCARRAT –
M. CHAMPEL – M. GROS – M. MOUREAU –
M. FORIEL D'ESTEZET – M. GUEDES – M. STACHETTI – M. VERNET
MME DEPOISIER

ETAIENT REMPLACES:

M. CORTADE remplacé par M. QUIOT M. DUVERGER remplacé par Mme BERARD M. ROCHEBONNE remplacé par M. ROUX M. MARGAILLAN remplacé par M. LEMOSSE M. STANZIONE remplacé par M. BLATIERE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S):

M. DUPONT - M. GRANIER - M. MELY -M. PASCAL - MME ROIG - M. ROUCH
M. FIDELE - M. BOISSON - M. TORT
M. GABERT - M. VACCHIANI

Secrétaire de séance : M. FOURMENT



OBJET : Finances – Mandat Spécial - Frais de Mission et de Déplacement à Strasbourg

Rapporteur: M. Alain MILON

Le Président expose :

Mes chers collègues

Les 5 et 6 octobre derniers a eu lieu à Strasbourg la première rencontre nationale des SCOT, à l'initiative du SCOTERS (Syndicat Mixte en Charge du SCOT de Strasbourg).

Notre structure a été invitée à ces journées d'échange. Mr BOUILLOT, Vice-Président du Syndicat Mixte, accompagné de Mme GLEYZON, Directrice, ont été désignés par le Bureau



en date du 28 septembre 2004 pour représenter le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon à cette manifestation.

Sur la base de la précédente délibération n°2004-35 fixant les modalités de remboursement des frais de mission et de déplacement des élus et du personnel du Syndicat Mixte, et dans le respect des conditions fixées par ladite délibération, je vous propose d'approuver le remboursement des frais afférent à ce déplacement :

- o frais engagés dans le respect de la réglementation en vigueur pour Mme GLEYZON,
- o frais réels sur présentation de justificatifs pour Mr le Vice-Président.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

OUÏ l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical:

- **APPROUVE** le remboursement des frais du déplacement à Strasbourg selon les modalités ci-dessus précisées.

Vote du Conseil :

POUR: 23

CONTRE:/

ABSENTION:/

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

0 2 DEC. 2004

Pour extrait conforme Le Président

